

Séance du 1^{er} juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Belbaraka à M. Boutonnet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

ABSENTS : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

OBJET : **FONCIER** – Acquisition aux conjoints DHOSPITAL/BIDART d'un local commercial et d'une cave situés 5 et 7 rue Lagréou.

Consécutivement à une déclaration d'intention d'aliéner déposée le 24 février dernier et relative à la cession d'un local commercial de 23 m² et d'une cave de 78 m², assis sur le lot n°1 au 5 rue Lagréou et sur les lots n° 51, 61 et 64 au 7 rue Lagréou, au prix de 150 000 €, auxquels s'ajoutaient une commission d'agence de 8 000 €, une décision de préemption a été prise par Monsieur le Maire le 24 avril dernier pour un montant de 136 400 € (frais d'agence en sus).

Le prix proposé correspondait à l'estimation de France Domaine de 124 000 € du 14 avril 2017 augmentée de 10 % ainsi que l'autorise la délibération de délégation d'attributions du conseil municipal au Maire du 14 avril 2014.

Au vu de la signification de cette décision le 26 avril dernier par voie d'huissier, le propriétaire a engagé des pourparlers sur cette proposition en faisant part de son désaccord et en confirmant son offre de cession à 150 000 €.

A cette occasion, il est apparu nécessaire de confirmer l'intention de la Ville pour la maîtrise foncière de ce bien. En effet, comme il a été indiqué dans la décision de préemption, les biens considérés sont notamment constitutifs d'une cave édifiée au XIV^e siècle représentant un intérêt architectural remarquable, parmi les plus emblématiques de la Ville. L'acquisition de ce bien permettrait la valorisation de ce site et répondrait ainsi à un enjeu culturel et touristique fort en pleine cohérence avec les missions du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) et avec les actions de médiations déjà développées dans le cadre du label ville d'art et d'histoire auprès de tous les publics (habitants, visiteurs, jeune public).

Il est donc incontestable que cette appropriation peut constituer un élément important pour le développement de l'attrait touristique et patrimonial de notre ville.

Pour ne pas « geler » ce bien ou éviter une procédure contentieuse qui est bien souvent coûteuse pour la collectivité, il est proposé d'accepter l'offre de cession des propriétaires et donc de l'acquérir au prix de 150 000 €.

Tous les frais inhérents à cette transaction, y compris les frais d'agence, seront à la charge de l'acquéreur.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer dans les conditions ci-dessus énoncées l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la transaction avec Monsieur Sylvain DHOSPITAL et Madame Christine BIDART et/ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à eux.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint